

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28809**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Primeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative "Alimentation" du ministère chargé de l'éducation nationale	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Primeur » est employé(e) au sein d'une entreprise de vente de fruits et légumes sous l'autorité d'un responsable. En autonomie, il/elle réalise des opérations de réception, de contrôle et de stockage des marchandises. Il/elle prépare les fruits et légumes en vue de leur mise en vente. Il/elle est chargé(e) de la tenue de l'étal et de la présentation marchande des familles de produits. Il/elle assure l'accueil, le conseil, la vente, l'encaissement et participe ainsi à la fidélisation du client.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les commerces de détail de fruits et légumes sédentaires ou non sédentaires ;
dans les rayons fruits et légumes des grandes, moyennes et petites surfaces ;
dans les magasins de producteur en vente directe ;
dans les entreprises de gros en fruits et légumes ;
dans les entrepôts et centrales d'achats fruits et légumes ;
dans les coopératives, les entreprises d'expédition, d'exportation et d'importation des fruits et légumes ;
dans les entreprises réalisant des préparations de fruits et légumes.

Le/la titulaire du CAP primeur est amené(e) à exercer un emploi dans le commerce des fruits et légumes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Approvisionnement, stockage et préparation des fruits et légumes

Mise en valeur et vente des fruits et légumes.

Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique

Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

Langue vivante

Éducation physique et sportive

Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28809 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	- Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28809 - Approvisionnement, stockage et préparation des fruits et légumes	<p>Réceptionner les fruits et légumes</p> <ul style="list-style-type: none"> Stocker les fruits et légumes Prendre soin des fruits et légumes Préparer les fruits et légumes Réaliser la coupe et l'emballage de fruits et légumes de grosse taille Réaliser une corbeille et des créations artistiques simples Réaliser la fraîche découpe et d'autres préparations
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28809 - Mise en valeur et vente des fruits et légumes.	<p>Réaliser les activités de contrôle et d'hygiène préalables à l'installation de l'étal</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place l'étal et l'affichage Conseiller et orienter le client dans ses choix Vendre des fruits et légumes Gérer les opérations d'encaissement Concourir à l'animation du point de vente
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28809 - Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique	<p>Français</p> <p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</p> <p>Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</p> <p>Devenir un lecteur compétent et critique</p> <p>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</p> <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28809 - Langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 28809 - Education physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains <p>Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</p> <p>Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p> <p>Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 28809 - Bloc de compétence N° 7 fiche RNCP n° 28799 -EF langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er août 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

EDUSCOL

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

[EDUSCOL](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :